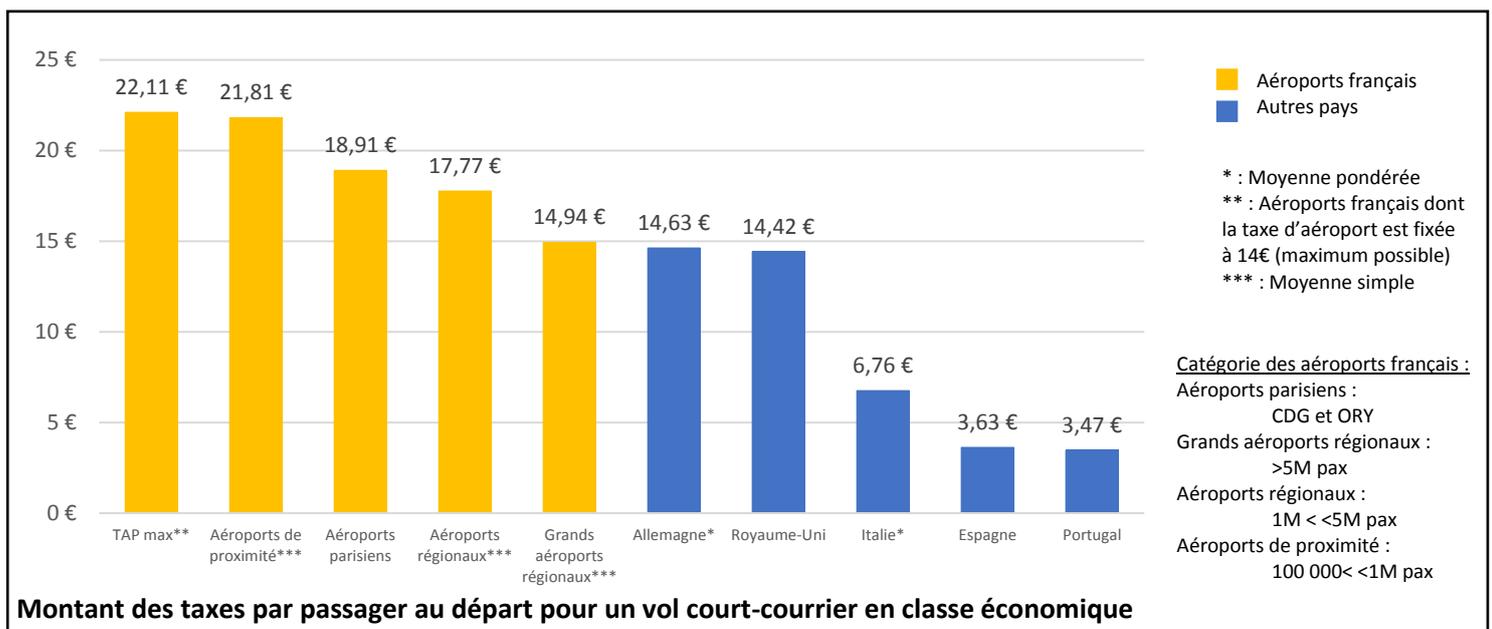
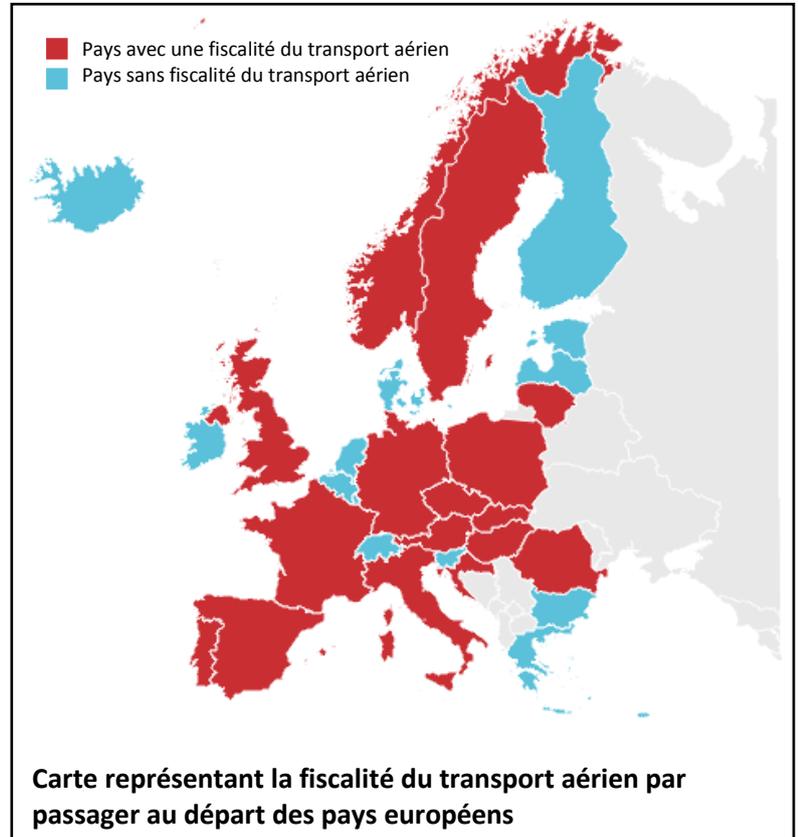


La fiscalité du transport aérien en Europe

De nombreuses disparités au niveau de la fiscalité du transport aérien en Europe existent entre les pays. Parmi les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange, il n'y a **aucune taxe pour un passager au départ de 15 pays**, dont la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark.

Concernant les autres pays, et pour un passager en classe économique sur un vol court-courrier (i.e. à destination d'un pays membre de l'UE ou d'un pays de l'AELE), **la fiscalité peut varier de 1€ à 25€**.

La France a une fiscalité comprise entre 15€ et 22€ selon la catégorie d'aéroports, et est bien mal placée par rapport à ses voisins européens. Le Royaume-Uni est à 14€, l'Allemagne autour de 15€, l'Italie autour de 7€, l'Espagne à 4€ et le Portugal à 3€.



Sources : « Taxes in the Field of Aviation and their impact », Commission européenne, Juin 2019